

Un projet pour l'ABES

- Adoption

Ce projet d'établissement a d'abord été soumis à la SDBIS puis transmis à l'AURA (Association du réseau des établissements utilisateurs de l'ABES) pour commentaires. Après avoir fait l'objet d'un débat d'orientation au CA du 19 novembre 2007, il a été approuvé par le Conseil d'administration du 6 juin 2008.

- Mise en oeuvre

- * Ce projet propose une vision pour l'ABES : sa mission, ses orientations stratégiques
- * Les moyens (humains, financiers) nécessaires à sa mise en oeuvre n'ont pas été évalués à ce stade pour toutes les actions.
- * Un calendrier de mise en oeuvre est proposé.
- * Un projet d'établissement n'a de sens que si objectifs et moyens sont mis en adéquation. Si plusieurs objectifs sont de nature organisationnelle, d'autres, tels le portail des thèses, sont conditionnés par l'attribution de moyens spécifiques.

SOMMAIRE

1. Résumé

2. L'ABES en 2008

- 2.1. La création du Sudoc : la réussite d'un grand chantier
- 2.2. Le Sudoc : la qualité et la richesse du catalogue
- 2.3. Diversification des missions : un bilan nuancé
 - 2.3.1. Le portail
 - 2.3.2. Les thèses électroniques
 - 2.3.3. Les groupements de commandes
- 2.4. La feuille de route de janvier 2006

3. Les défis

- 3.1. L'avenir des catalogues
 - 3.1.1. Les handicaps du catalogue actuel
 - 3.1.2. Les limites du catalogue traditionnel
 - 3.1.3. Les nouvelles voies ouvertes par la technologie pour répondre aux besoins et aux usages
 - 3.1.4. Quels types de documents dans le Sudoc ?
- 3.2. Les orientations pour les futurs déploiements dans le Sudoc
- 3.3. L'ABES et OCLC
- 3.4. Des interfaces spécialisées souples et évolutives plutôt que des solutions monolithiques
- 3.5. Les attentes des établissements
- 3.6. Les évolutions institutionnelles et structurelles
 - 3.6.1. Le recentrage du CINES
 - 3.6.2. La recomposition du paysage français de l'IST
 - 3.6.3. La nouvelle autonomie des universités

4. Une vision pour l'ABES

5. Objectifs de l'ABES

Objectif N°1 : Offrir au public des catalogues de qualité, ergonomiques et évolutifs

- 1a : Améliorer la qualité du catalogue Sudoc
- 1b : Améliorer l'ergonomie de production du catalogue Sudoc, en recouvrer la maîtrise
- 1c : Adapter les catalogues aux nouveaux usages du public ; les amener dans l'environnement de travail du public
- 1d : Définir le périmètre des catalogues : quels documents ont-ils vocation à les rejoindre ?

Objectif N°2 : Développer le réseau et l'associer à la définition de la politique et des projets de l'ABES tout en renforçant son identité

- 2a : Développer le réseau en accueillant de nouveaux établissements
- 2b : Favoriser le rapprochement du Sudoc avec d'autres réseaux
- 2c : Associer les établissements à la définition des orientations de l'ABES et à la redéfinition de son offre de services
- 2d : Renforcer l'esprit de coopération et l'adhésion aux objectifs communs au sein du réseau
- 2e : Affirmer le rôle national du Sudoc – PS pour le signalement des publications en série dans tous les types de bibliothèques (universitaires, territoriales, privées, BNF)
- 2f : Modéliser la structure du réseau

Objectif N°3 : Faciliter l'accès des usagers aux ressources documentaires des universités

- 3a : Proposer des outils et services de repérage qui orientent les usagers vers les sources documentaires les plus pertinentes
- 3b : Mettre en place des procédures et des technologies qui rendent facile et rapide l'accès aux documents par les usagers

3 c : Mettre en œuvre des solutions et des outils technologiques pour signaler, diffuser et conserver certaines ressources électroniques des établissements

3 d : Faciliter l'acquisition des ressources électroniques commerciales par les établissements et leur garantir l'accès aux archives des éditeurs

Objectif N°4 : Mettre à la disposition des établissements des outils et services garants d'un fonctionnement optimal du réseau

4 a : Assurer une assistance (aux établissements, aux usagers) apportant rapidement des réponses de qualité

4 b : Proposer des formations adaptées au niveau et aux disponibilités des agents du réseau

4 c : Organiser et faciliter l'accès à la documentation technique, en interne et pour les utilisateurs

4 d : Améliorer et diversifier les services offerts aux établissements en matière de fourniture des données

4 e : Rendre compte de l'état des bases bibliographiques de l'ABES et des activités du réseau au moyen de statistiques appropriées, régulières et facilement accessibles

4 f : Assurer collectivement avec le réseau la veille dans les domaines en rapport avec l'activité de l'Agence et en valoriser les résultats par des publications et des séminaires

4 g : Alléger la charge de catalogage original

4 h : Proposer aux bibliothèques des outils d'aide à la gestion des collections s'appuyant sur les données du catalogue

Objectif N°5 : Améliorer la gestion de l'ABES

5 a : Améliorer les fonctions de support informatique

5 b : Améliorer la gestion des ressources humaines

5 c : Moderniser la gestion budgétaire et comptable

5 d : Organiser les archives de l'ABES (sur supports papier et électronique) et faciliter leur accès

Objectif N° 6 : Mieux insérer l'ABES dans son environnement politique, universitaire et de recherche

1. RESUME

L'ABES appuie son activité sur un socle solide, celui du catalogue Sudoc qui est une réussite reconnue : recensant les collections de toutes les bibliothèques françaises d'enseignement supérieur (plus de 1000 bibliothèques dans 140 établissements), il continue à élargir chaque année son périmètre et connaît un prolongement avec le catalogue en ligne des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur (Calames) ouvert en décembre 2007. Le bilan de la diversification des missions de l'ABES depuis 2002 est nuancé : si le portail n'a pas su trouver sa place, la fonction d'opérateur de groupements de commandes pour l'achat de ressources électroniques au bénéfice des membres de Couperin est un service apprécié des établissements. Il en est de même pour Star (outil pour le signalement, le dépôt et l'archivage des thèses électroniques) qui est en cours de déploiement dans les universités.

L'ABES est confrontée à plusieurs défis : le déclin du catalogue traditionnel, auquel les étudiants préfèrent les moteurs de recherche commerciaux ; son positionnement délicat vis-à-vis d'OCLC qui est à la fois le fournisseur de ses logiciels et un concurrent ; les attentes fortes et parfois contradictoires des établissements ; les interrogations sur le périmètre du Sudoc en matière de nouveaux établissements déployés comme de documents à intégrer dans le catalogue ; la place que peut occuper un établissement national dans une organisation de l'enseignement supérieur en profonde évolution ; les décisions prochaines sur la recomposition du paysage français de l'IST.

Si le catalogue traditionnel est condamné au déclin, l'ABES croit à sa modernisation et à son développement : l'élargissement de son périmètre, la recherche constante d'une meilleure qualité des données et l'amélioration de la formation et de l'assistance aux bibliothèques du réseau constituent un préalable. Son développement passe aussi par des alliances avec d'autres réseaux, européens, thématiques et Worldcat. L'objectif est de conjuguer la maîtrise d'un catalogue national et les bénéfices de l'appartenance à un puissant réseau dont les capacités de développement d'outils sont reconnues. Au-delà de ce confortement, l'Agence se propose d'explorer les nouvelles voies ouvertes par la technologie pour à la fois amener l'utilisateur dans un catalogue enrichi et intégrer le catalogue à son environnement de travail.

L'ABES, acteur reconnu de la description et du signalement des ressources documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, propose de créer des interfaces pour l'accès à des ressources sur lesquelles elle possède une compétence reconnue et auxquelles elle peut apporter une véritable plus-value, notamment les thèses et manuscrits. Elle se propose d'élargir son champ d'intervention au référencement et au signalement des ressources pédagogiques des universités. Dans tous ces domaines, elle coopérera avec les principaux acteurs concernés : universités, centres de recherche, BNF, DLL .

L'ABES se positionne sur deux types de services : des services prêts à l'emploi (pour les interfaces nationales et les établissements n'ayant pas leur propre outil) et des services bruts permettant aux établissements, dans le respect de leur autonomie, de construire des outils adaptés à leurs besoins en réutilisant les données gérées par l'ABES.

L'ABES a défini six axes sur lesquels elle entend faire porter ses efforts :

- Offrir au public des catalogues de qualité, ergonomiques et évolutifs
- Développer le réseau et l'associer à la définition de sa politique et de ses projets tout en renforçant son identité
- Faciliter l'accès des usagers aux ressources documentaires des universités
- Mettre à la disposition des établissements des outils et services garants d'un fonctionnement optimum du réseau
- Améliorer la gestion de l'ABES
- Mieux insérer l'ABES dans son environnement politique, universitaire et de recherche

En matière d'archivage pérenne, l'ABES définira sa position en tenant compte des besoins des établissements, des économies d'échelle réalisables et du paysage de l'offre.

2. L'ABES EN 2008

2.1. La création du Sudoc : la réussite d'un grand chantier

A sa création en 1994, l'ABES s'est vu confier la mission de moderniser les outils collectifs de signalement en constituant un catalogue unique se substituant aux applications nationales antérieures (Téléthèses, Pancatalogue, CCN-PS, PEB) et en unifiant trois réseaux de catalogage (Sibil, OCLC, BN-Opale).

Ce projet est une réussite éclatante : avec 140 établissements aujourd'hui déployés représentant plus de 1000 bibliothèques, toutes les bibliothèques universitaires font partie du Sudoc. Chaque année 5 à 10 nouveaux établissements - EPST, bibliothèques relevant d'autres ministères – rejoignent le Sudoc, convaincus des avantages que procure l'appartenance à un grand réseau de catalogage collectif en terme de :

- visibilité des collections
- fluidification et intégration des processus allant de la consultation du catalogue à l'émission directe de la demande du document
- gains de productivité grâce aux outils permettant de diminuer les charges de production des notices de catalogue.

La création du Sudoc a cimenté la coopération entre les bibliothèques de l'enseignement supérieur, unies pour produire un catalogue de qualité autour de règles communes.

L'ABES a aussi reçu pour mission de gérer le réseau national des périodiques (Sudoc – PS) qui recense non seulement les collections des bibliothèques universitaires mais aussi celles des bibliothèques municipales, des centres de documentation privés et centres d'archives.

2.2. Le Sudoc : la qualité et la richesse du catalogue

Au 31 décembre 2007, le Sudoc donnait accès à plus de 8 millions de notices bibliographiques permettant de localiser près de 25 millions d'ouvrages dans 1161 bibliothèques françaises. C'est le plus important catalogue collectif francophone et un des plus importants catalogues collectifs européens, capable de traiter tous les types d'écritures.

Quant au catalogue des publications en série (Sudoc PS), il recensait plus de 320 000 titres de revues dans 3058 bibliothèques.

En 2007, plus de 40 millions de recherche ont été effectuées dans le Sudoc, tous modes d'accès confondus : web, mode professionnel, Catalogue collectif de France (CCFr).

La valeur de ce catalogue collectif construit en l'espace de moins de 10 ans est exceptionnelle : il est le pivot des procédures de localisation et de fourniture des documents ; c'est un outil indispensable pour les chercheurs de toutes disciplines ; c'est aussi un outil précieux pour l'analyse comparative de leurs collections par les professionnels de bibliothèques.

2.3. Diversification des missions : un bilan nuancé

Une fois le Sudoc sur les rails, l'ABES s'est lancée à partir de 2002 dans d'autres projets dépassant le cadre du catalogue. Entre-temps, le développement du numérique avait en effet profondément modifié les pratiques de recherche documentaire des utilisateurs et par conséquent leurs attentes. Issu de cette diversification, le portail n'a pas rencontré le succès escompté contrairement à l'activité de porteur de groupement de commandes pour Couperin. Quant aux thèses électroniques (Star), c'est un projet en voie de réussir.

2.3.1. Le portail visait à offrir à la communauté universitaire un accès plus large et plus structuré aux ressources en ligne. Mis en service en 2005, il permet d'accéder au texte intégral de la production scientifique : articles, thèses, pré-publications...; d'effectuer une recherche sur un vaste corpus documentaire ; de cibler les recherches sur un type de documents ; d'avoir un aperçu de la production internationale sur un sujet donné.

Les enquêtes menées, confirmées par des chiffres de consultation décevants, montrent que ce portail, faute d'une analyse suffisante des besoins des établissements, n'a pas su trouver sa place dans le paysage documentaire français : la logique de portail généraliste (tous types de ressources, pour tout public universitaire avancé) paraît avoir été un objectif de départ trop ambitieux. Le portail n'est pas parvenu à s'imposer entre les ambitions analogues des grands acteurs privés (Google, Elsevier, Ebsco) et les offres plus ciblées des établissements.

2.3.2. Le deuxième projet concerne les thèses électroniques : il s'agit de la mise en œuvre de l'outil de signalement, archivage et recherche des thèses électroniques (Star), menée conjointement avec le CINES afin de moderniser le circuit des thèses et d'en valoriser la diffusion.

Ce projet est en bonne voie : 45 établissements étaient déployés au 31 décembre 2007. Ils seront rejoints par 26 autres en 2008 grâce à la mise au point d'une deuxième version de Star qui permet les imports pour les universités déjà équipées d'un système local.

La montée en charge de Star dans les établissements se fait toutefois lentement : le problème n'est pas technique (l'outil est au point) mais organisationnel : le processus de publication des thèses par voie uniquement électronique ne s'est pas encore imposé dans les universités. Une fois cette décision prise, elles doivent mettre en place un circuit de la thèse électronique impliquant les différents acteurs (services de scolarité, écoles doctorales, SCD, CRI...).

Parallèlement, l'ABES a abandonné en 2006 la chaîne de traitement et d'archivage des thèses électroniques (Sparte) : l'objectif de cette application était de générer à partir de fichiers utilisant des formats usuels et créés avec une feuille de style, une version de diffusion HTML et une version d'archivage pérenne en XML qui serait stockée au Cines. Les difficultés de mise en point de cette chaîne, le temps de traitement nécessité par chaque thèse ont été jugés incompatibles avec la charge de travail et les missions de l'ABES qui n'a pas vocation à traiter des documents individuels.

2.3.3. Les groupements de commandes

Le troisième champ investi par l'ABES en dehors de son territoire d'origine est la constitution de groupements de commandes pour l'achat de ressources électroniques au profit des universités, EPST et autres membres du consortium Couperin. Cette activité connaît une progression constante : elle est passée de 2 groupements en 2003 à 9 en 2007 regroupant 469 établissements pour un montant de plus de 14 M€ HT. Le rôle de l'ABES est purement administratif et financier; c'est le consortium Couperin qui choisit les ressources et négocie avec les éditeurs, l'ABES n'intervenant que pour passer les marchés, payer une facture unique à l'éditeur et refacturer ensuite leur contribution aux établissements. Ce service a toutefois permis à l'ABES d'acquérir une nouvelle visibilité auprès des universités - notamment de leurs décideurs - que ne lui avait pas conférée le Sudoc. Il n'occupe que 2 postes sur les 51 de l'Agence mais représente plus de 80% de son budget.

2.4. La feuille de route de janvier 2006

En janvier 2006, la SDBD définit de nouveaux objectifs et priorités pour l'Agence.

- Le premier objectif porte sur le catalogue et son développement: élargissement de son périmètre ; enrichissement de son contenu avec la création d'un nouvel outil pour le catalogage des manuscrits et archives et sa consultation.
- Un second porte sur la mise en œuvre dans des délais rapprochés de Star, alors en phase finale de développement.
- Un troisième concerne l'enrichissement du portail avec un large éventail d'outils à développer : base des manuscrits numérisés, catalogue des fonds numérisés de l'enseignement supérieur, base collective de signets. S'y est ajoutée la refonte du site web de veille scientifique et technologique.

Les deux projets prioritaires (Star et Calames : Catalogue en ligne des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur) ont été mis en service dans les délais requis. Les autres sont en cours ou en attente de financement (Numes et base des manuscrits numérisés).

La note de janvier 2006 a eu le mérite de cadrer l'action de l'ABES à qui sa tutelle n'avait pas assigné d'objectifs formalisés depuis la fin du déploiement initial du Sudoc en 2002. Il s'agissait toutefois d'un catalogue de projets à réaliser à court terme et non d'un schéma directeur. Or c'est bien d'un tel schéma dont l'Agence a besoin afin de formaliser la politique d'équipement du réseau de l'enseignement supérieur et de lui permettre d'avoir une visibilité suffisante sur les projets à mener, dans une perspective pluriannuelle.

3. LES DEFIS

3.1. L'avenir des catalogues

3.1.1. Les handicaps du catalogue actuel

Le Sudoc est handicapé par plusieurs faiblesses :

- * La qualité perfectible des données due aux chargements massifs de données issues des rétroconversions et des chargements initiaux d'une part, aux erreurs de saisie des catalogueurs d'autre part.

Ces problèmes de qualité impactent négativement les recherches sur le Sudoc et les échanges avec les SIGB. Le contrôle qualité de la base est une activité trop lourde pour être assurée par l'ABES seule.

- * Les outils PICA de production sont complexes, parfois archaïques. Le rachat de PICA par OCLC amène à s'interroger sur la pérennité des applications développées par PICA, telles WINIBW. Le contrat de maintenance est très onéreux (862 630 € en 2007)

- * Le difficile signalement des ressources électroniques

Le catalogue traditionnel est parfaitement adapté à la description bibliographique des objets traditionnels : des unités bibliographiques matérielles (monographies, périodiques etc...) possédées par des bibliothèques matérielles. Le numérique a complexifié la notion d'objet bibliographique : outre leurs abonnements traditionnels liés à la version papier des titres souscrits, les bibliothèques achètent les droits d'accès à des bouquets de revues. La situation est mouvante à double titre : la composition des bouquets évolue ; si le contrat n'est pas renouvelé, les bibliothèques perdent tout accès à ces revues.

Le Sudoc signale surtout les titres de périodiques « classiques » des bibliothèques alors qu'elles proposent une quantité bien supérieure de ressources. Il reste à trouver une méthode d'exemplarisation et de mise à jour automatisées des titres de publications électroniques dans le catalogue Sudoc. Faute de quoi le catalogue des périodiques risque d'être marginalisé.

Une évolution similaire est constatée pour les livres électroniques : ils sont le plus souvent proposés par les éditeurs sous forme de bouquets, avec des droits d'accès temporaires. Les abonnements sont parfois souscrits par des regroupements d'établissements (souvent des UNR) ne correspondant pas aux entités traditionnelles (établissements).

3.1.2. Les limites du catalogue traditionnel

Les outils traditionnels des bibliothèques, en premier lieu le catalogue, ne constituent plus le vecteur privilégié d'accès à l'information : d'après une étude d'OCLC¹, 89% des étudiants commencent leurs recherches par un moteur de recherche commercial et seulement 2% par le site web de leur bibliothèque. L'étude souligne l'écart croissant entre les services proposés par les bibliothèques d'une part et les attitudes et pratiques des étudiants d'autre part : une de leurs principales attentes est l'absence de rupture dans la chaîne de fourniture de l'information.

Le catalogue de bibliothèque traditionnel est entré dans une phase critique : il a été conçu comme un système autoréférentiel, dans le sens où il s'autosuffisait, ne citant pratiquement pas de ressources externes. La bibliothèque utilisant ce modèle de catalogue, qui a parfaitement fonctionné pendant des siècles, complété par d'imposantes bibliographies, des répertoires des périodiques, des services de prêt entre bibliothèques, pouvait alors prétendre à une très large exhaustivité. La création des OPAC et leur mise

¹ College students' perceptions of libraries and information resources, OCLC, 2006.
http://www.oclc.org/reports/pdfs/Percept_all.pdf

sur le web n'ont pas véritablement changé la donne : ils restent souvent déconnectés du reste des ressources en ligne et sont, encore aujourd'hui, conditionnés par d'anciennes limitations qui n'ont plus de sens dans l'environnement culturel et technologique actuel. L'accès aux ouvrages numérisés dans le cadre des grands projets (Gallica, Google Books, Open Content Alliance) constitue un défi majeur pour le catalogue : la version en ligne doit être un service du catalogue aussi systématique que la localisation dans les bibliothèques.

3.1.3. Les nouvelles voies ouvertes par la technologie pour répondre aux besoins et aux usages

Les évolutions du web avec l'entrée en jeu de XML, les nouveaux usages et nouveaux outils, ainsi que le déplacement du centre de gravité qui s'est fortement rapproché des utilisateurs, ouvrent de nouvelles voies et de nouveaux champs d'application pour les catalogues en ligne.

Le catalogue n'est plus isolé du monde : dans un mouvement à double sens, le catalogue doit s'ouvrir à Internet autant pour tirer parti des services web externes que pour l'alimenter en contenu et fournir des informations structurées et validées. Il doit en même temps permettre aux utilisateurs de s'approprier les données du catalogue en offrant de multiples possibilités de réutilisation à travers les réseaux. L'enjeu pour le catalogue est d'investir les possibilités offertes par le web social pour devenir un catalogue ouvert (« open catalog »). Ce n'est plus seulement l'utilisateur qui vient au catalogue mais le catalogue qui va là où sont les usagers, dans leur environnement de travail.

3.1.4. Quels types de documents dans le Sudoc ?

Le catalogue Sudoc et le format Unimarc ont démontré leur pertinence pour de nombreux types de documents. Ils ne sont toutefois pas adaptés à certains documents tels les manuscrits et fonds d'archives pour lesquels un catalogue spécifique a été développé (Calames). La question peut se poser pour d'autres types de documents. Quel est le véritable périmètre du contenu du catalogue Sudoc ?

3.2. Les orientations pour les futurs déploiements dans le Sudoc

Le Sudoc est le seul réseau français de catalogage travaillant à la fois en production et en consultation. Conçu à l'origine pour être le catalogue collectif des bibliothèques françaises de l'enseignement supérieur, il a aujourd'hui dépassé le cadre des seules bibliothèques universitaires pour devenir le catalogue de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La question se pose aujourd'hui de son périmètre :

- Faut-il continuer à déployer de nouveaux établissements et sur quels critères ?
- Devant l'hétérogénéité des établissements et des compétences locales, ne faut-il pas mettre en place un réseau à deux niveaux (pour cataloguer et se localiser / pour seulement localiser) ?

- Doit-il rester un catalogue purement français ou bien s'ouvrir à l'international ? Quelles aires géographiques privilégier ?

- Comment concilier l'appartenance au Sudoc et à des réseaux thématiques sans risquer de le concurrencer ?

Les évolutions structurelles de l'enseignement supérieur en France (création des PRES, fusion d'universités, intégration des IUFM aux universités, loi LRU) remettent par ailleurs en cause la structuration du réseau Sudoc qui en est le reflet.

3.3. L'ABES et OCLC

Quelle est la place du Sudoc face à un géant tel Worldcat (1 milliard d'ouvrages recensés dans 10 000 bibliothèques du monde entier) de l'américain OCLC dont l'ambition est de fournir des services intégrés aux niveaux global, régional et local aux bibliothèques du monde entier ? Le positionnement de l'ABES est d'autant plus délicat qu'en rachetant PICA, OCLC est devenu le fournisseur des logiciels du Sudoc.

Deux options sont possibles qui ne sont pas forcément incompatibles :

- Charger le Sudoc sur Worldcat : cette option donnerait une meilleure visibilité aux bibliothèques du réseau Sudoc et leur permettrait de bénéficier des nombreuses fonctionnalités développées par les services de recherche d'OCLC : classement des

résultats par pertinence, résultats regroupant les multiples versions d'une oeuvre, navigation à facettes, moissonnage par les moteurs de recherche (Google, Yahoo, Amazon...), enrichissement des notices (pages de couverture, table des matières, critiques), outil d'analyse des collections etc...

- L'ABES conserve la maîtrise du catalogue : forte de sa connaissance et de sa proximité des bibliothèques, forte aussi du réseau collaboratif du Sudoc, elle développe elle-même un catalogue enrichi dont elle définit les fonctionnalités avec les bibliothèques et conserve la maîtrise. Elle négocie avec OCLC le droit de mettre à leur disposition certains produits et outils OCLC qu'elle n'a pas les moyens de développer seule.

Le risque serait de se lier exclusivement à un outil propriétaire développé par une société aux ambitions hégémoniques. Dans tous les cas, il ne paraît pas souhaitable que les bibliothèques Sudoc travaillent directement dans OCLC : ce serait renoncer à un catalogue national conçu avec et pour les bibliothèques françaises.

3.4. Des interfaces spécialisées souples et évolutives plutôt que des solutions monolithiques

Le bilan a souligné l'échec du portail généraliste. Une nouvelle orientation s'impose vers des interfaces spécialisées dans des domaines où l'ABES possède un champ de compétences reconnu. Elle pourra apporter une véritable plus-value, notamment par rapport aux grands acteurs privés ou publics.

L'ABES propose de s'appuyer sur ses compétences en matière de signalement et de description des ressources documentaires pour développer de telles interfaces permettant d'assurer un accès simple, fiable et léger aux ressources.

L'enjeu de ces interfaces est double :

- Agréger toutes les informations sur un domaine en apportant une plus-value dans les modes de recherche, navigation ou d'interaction avec l'utilisateur,
- Lier les données de ces interfaces avec des données extérieures. L'ABES facilitera les liens entre les périodiques, les monographies, les thèses, manuscrits et autres fonds patrimoniaux, sans omettre les données extérieures comme les archives ouvertes. Les moteurs de recherche ne suffisent pas à eux-seuls : il faut miser sur la structuration des données et leur normalisation (notamment grâce aux autorités) pour créer des liens qui aient une valeur sémantique précise (tel auteur est aussi le directeur de telle thèse, ou l'auteur de tel article).

3.5. Les attentes des établissements

L'enquête menée lors de l'audit sur l'ABES a montré qu'elles sont nombreuses et parfois contradictoires : de nombreuses améliorations du Sudoc sont attendues par les établissements (outils, qualité des données, logique de facturation...) qui souhaiteraient également que l'ABES développe de nouvelles expertises dans le domaine de la référence en ligne, des entrepôts OAI, de la confection de connecteurs normalisés... et cela dans le respect de leur autonomie, c'est-à-dire en étant capable de répondre à leurs sollicitations, de proposer des solutions tant organisationnelles que techniques sans les imposer et surtout en veillant à ne pas concurrencer les initiatives locales.

3.6. Les évolutions institutionnelles et structurelles

3.6.1 Le recentrage du CINES

Le recentrage du CINES sur le calcul intensif et l'archivage pérenne et son désengagement de l'administration des machines de l'ABES requièrent un apport de compétences qui a été évalué par l'audit Tosca/Bernard Brunhes. Les modalités de mise en œuvre de ce transfert restent à déterminer.

3.6.2. La recomposition du paysage français de l'IST

Le comité IST doit rendre ses conclusions au printemps 2008. Elles pourront avoir un impact sur la répartition des rôles entre les différents acteurs français de l'IST.

3.6.3. La nouvelle autonomie des universités

La récente loi sur l'autonomie des universités amènera l'ABES à réfléchir à la contribution qu'elle pourra apporter à l'évolution des universités. L'ABES se conformera au principe de subsidiarité en proposant aux établissements des solutions dans les domaines qui peuvent être mieux gérés ensemble que séparément.

L'ABES est également susceptible d'être impactée par les perspectives d'évolution du rôle de la SDBIS en matière de maîtrise d'ouvrage.

4. UNE VISION POUR L'ABES

L'ABES est née en 1994 pour réaliser le catalogue Sudoc qui demeurera son vaisseau amiral. L'axe privilégié de développement de l'Agence sera les ressources produites par les établissements, notamment les thèses et les ressources pédagogiques. L'ABES, acteur majeur de la description et de l'accès aux ressources scientifiques, pédagogiques et patrimoniales des universités, coopérera avec les principaux acteurs de ce paysage, les universités, les centres de recherche, la BNF et la DLL, dans le souci constant de faciliter l'accès des usagers à ces ressources.

La modernisation et le développement du catalogue demeureront la socle de l'activité de l'Agence pour plusieurs raisons :

- Le catalogue Sudoc est appelé à encore se développer en élargissant son périmètre au-delà du cercle des bibliothèques universitaires.
- La recherche d'une meilleure qualité des données et des outils restera une priorité, ce qui suppose d'améliorer l'ergonomie des outils OCLC ou de trouver des solutions alternatives,
- L'assistance et la formation, deux points forts reconnus de l'ABES, doivent continuer à être améliorées,

L'ABES propose d'ouvrir une voie originale conciliant la maîtrise par les établissements du catalogue et le bénéfice, là où c'est jugé pertinent, de l'appartenance à un plus vaste réseau, en l'occurrence OCLC dont les capacités de développement de nouveaux services sont reconnues. L'ABES devra résister aux visées hégémoniques niant les spécificités linguistiques, culturelles et politiques en nouant des alliances avec des réseaux européens confrontés aux mêmes enjeux.

Loin du déclin annoncé par certains, le catalogue est promis à un nouvel avenir à condition d'évoluer et de s'adapter aux nouveaux usages des utilisateurs dans l'environnement du web : plutôt que d'aller au catalogue, ceux-ci attendront de plus en plus que le catalogue vienne à eux, dans leur environnement de travail : c'est cette voie que l'ABES entend développer en offrant de multiples possibilités de réutilisation à travers les réseaux afin que les utilisateurs s'approprient les données du catalogue.

Le catalogue Sudoc est le socle de l'ABES mais il ne constitue pas la seule réponse aux besoins de signalement car il ne peut pas gérer tous les documents. Les archives et manuscrits ne seront pas référencés dans le Sudoc mais dans une autre application, Calames. Ce peut être le cas d'autres ressources documentaires. Le périmètre du Sudoc devra donc être précisé et l'ABES liera entre elles les données dispersées (dans et hors Sudoc) mais qui relèvent toutes du patrimoine scientifique de l'enseignement supérieur.

Plus encore qu'une interface, ce qui fait la richesse du Sudoc, ce sont ses métadonnées. Le volume de documents disponibles sur le web souligne le besoin de points d'accès contrôlés pour faciliter la recherche et l'identification. C'est le cas notamment des archives ouvertes qui requièrent de pouvoir précisément identifier les chercheurs. Ce référentiel existe : il a été patiemment construit au fil des années par les bibliothèques universitaires. L'ouverture des données est déjà effective avec la réutilisation des fichiers d'autorités dans Star et Calames. Elle est appelée à se développer en faisant le choix d'architectures et de protocoles ouverts et standard, tout en veillant à conserver la cohérence des référentiels développés.

L'ABES propose de concevoir de nouveaux outils au gré de collaborations émergeant de la complémentarité entre le Sudoc et les porteurs de services pour l'université et la recherche. Les champs ouverts à ce type de collaboration sont vastes : l'ABES entend privilégier ceux dans lesquels elle a développé une expertise reconnue comme les thèses électroniques et les manuscrits. Le rapprochement entre l'ABES et le CINES permettra

d'ajouter de la valeur à des applications gérées jusqu'à présent séparément : ce sera le cas des thèses en proposant un service allant du signalement à la diffusion et à l'archivage pérenne, élargi à un portail des thèses françaises certifiées, à interconnecter avec les portails européens. Ce sera aussi celui des manuscrits. L'ABES se propose en outre d'élargir son champ d'intervention au référencement et au signalement des ressources pédagogiques des universités. L'avenir est à des solutions souples, évolutives et interopérables, construites sur un mode modulaire, ouvertes sur l'extérieur pour recevoir de l'information distribuée et en distribuer. Une telle approche suppose de nouer des partenariats avec d'autres structures et de renoncer aux solutions monolithiques.

Les compétences de base de l'ABES portent sur le signalement et de description des ressources documentaires qui sont au cœur de sa mission. L'idée qui porte le projet de l'ABES est de s'appuyer sur ces fondamentaux pour proposer à la fois des services finis (des interfaces, des services de conseil et administratifs) et des services bruts permettant à ses partenaires de construire leurs propres outils, traitements ou interfaces :

- D'une part des services prêts à l'emploi (pour les établissements qui n'ont pas encore leur propre outil, pour les interfaces nationales) qui permettront d'équiper les établissements et d'offrir des services communs à tout le réseau,
- D'autre part des services bruts à exploiter par les outils propres aux partenaires. Ces services, en respectant l'autonomie des établissements, leur permettront de construire des outils mieux adaptés à leurs besoins tout en réutilisant les données gérées par l'ABES.

En matière d'archivage pérenne, la position de l'ABES sera définie en tenant compte des besoins liés aux missions de l'établissement (thèses, mise en œuvre des droits d'archivage prévus par les contrats d'acquisition de ressources électroniques, ressources pédagogiques...), des économies d'échelle réalisables et du paysage de l'offre.

Une réflexion sera menée sur le rôle d'une agence nationale dans une chaîne de production de ressources scientifiques, pédagogiques et patrimoniales sans cesse plus contractée, où données et métadonnées sont associés dès la création des documents et ressources.

5. OBJECTIFS DE L'ABES

Objectif N°1 : Offrir au public des catalogues de qualité, ergonomiques et évolutifs

1 a : Améliorer la qualité du catalogue Sudoc

Actions :

- a) Mener des études de satisfaction auprès du public
 - Quantitatives sur les modes de consultation
 - Qualitatives pour comprendre les relations entre qualité des données et efficacité des recherches et identifier les points sur lesquels l'ABES doit faire porter ses forces en priorité
- b) Inciter les bibliothèques du réseau à améliorer la qualité de leur catalogue par un système de bonus
- c) Etudier la faisabilité de distinguer deux statuts pour les membres du réseau : ceux qui cataloguent et se localisent / ceux qui se localisent seulement
- d) Reporter le traitement des doublons dans les établissements
- e) Concentrer l'action de l'ABES sur les modifications de masse
- f) Trouver une solution au problème du catalogage des ressources électroniques

1 b : Améliorer l'ergonomie de production du catalogue Sudoc , en recouvrer la maîtrise

Actions :

- a) Conserver sur le court/moyen terme le cœur de l'application d'OCLC (CBS) et développer autour de ce cœur des outils utilisant les technologies et formats standard (interfaces, imports, échanges, production des données)
- b) Obtenir d'OCLC une interface d'administration n'imposant pas des compétences d'informaticien
- c) Engager une réflexion sur le remplacement à long terme de CBS en raison de l'incertitude sur la pérennité des outils OCLC

1 c : Adapter les catalogues aux nouveaux usages du public ; les amener dans l'environnement de travail du public

Actions :

- a) Identifier les données à mettre à la disposition du public et les moyens pour les retrouver (index, affichages) par des enquêtes qualitatives
- b) Identifier les fonctionnalités à créer : navigation plus riche (raffiner, rebondir, trier) ; enrichissement du catalogue (couverture, table des matières, texte intégral...) ; interfaces personnalisables par les établissements ; services individuels ; clusterisation (œuvres, types de documents...)
- c) Enrichir progressivement les interfaces, indépendamment des systèmes actuels
- d) Exposer les données des catalogues par une stratégie multi-partenaire auprès des moteurs de recherche et des fournisseurs de services

1 d : Définir le périmètre des catalogues : quels documents ont-ils vocation à les rejoindre, au moyen de quel type de catalogue ?

- Cas du référencement des ressources électroniques payantes ou gratuites ; des ressources pédagogiques
- La présence des livres jeunesse dans le Sudoc, catalogue de l'enseignement supérieur et de la recherche, sera tranchée dans la perspective de l'intégration des IUFM aux Universités

Objectif N°2 : Développer le réseau et l'associer à la définition de la politique et des projets de l'ABES tout en renforçant son identité

2 a : Développer le réseau en accueillant de nouveaux établissements

Actions :

- a) Elaborer un schéma prospectif de déploiement selon 2 logiques, en s'appuyant sur les conclusions de l'étude menée par l'AURA :
 - par grands objectifs (exemple : réseau de la Conférence des grandes écoles)
 - par capillarité : logiques de coopération locale y compris transfrontalière ou thématique
- b) Redéfinir les modalités d'accueil des établissements déployés dans le sens d'une plus grande exigence de qualité avec deux statuts : ceux qui cataloguent et se localisent / ceux qui se localisent seulement
- c) Elargir le Sudoc à des bibliothèques francophones répondant aux critères de déploiement

2 b : Favoriser le rapprochement du Sudoc avec d'autres réseaux

Actions :

- a) Développer la coopération et les échanges de bonnes pratiques avec des réseaux européens
- b) Favoriser la structuration des réseaux utilisateurs des logiciels OCLC Europe (Allemagne, Australie, Pays-Bas, Royaume-Uni) afin de peser collectivement sur l'amélioration des produits OCLC Europe
- c) Mettre en œuvre le chargement du catalogue Sudoc sur Worldcat pour lui donner une meilleure visibilité
- d) Obtenir une représentation de l'ABES au Conseil des membres d'OCLC
- e) Œuvrer à l'interopérabilité du Sudoc avec les réseaux thématiques

2 c : Associer les établissements à la définition des orientations de l'ABES et à la redéfinition de son offre de services

Actions :

- a) Associer l'AURA à la définition des orientations de l'ABES
- b) Créer un conseil scientifique composé de représentants des bibliothèques et de la communauté des universités et de la recherche chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration. Ce conseil comprendra un représentant de réseau européen
- c) Associer l'AURA aux principaux projets (participation aux comités de pilotage et aux groupes de travail)
- d) Intégrer des experts des établissements aux équipes projets

2 d : Renforcer l'esprit de coopération et l'adhésion aux objectifs communs au sein du réseau

Actions :

- a) Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication différenciant les canaux et contenus de communication selon les publics cibles (présidents d'universités, directeurs de bibliothèques, personnels techniques) et assurer une information transparente et complète au réseau
- b) Pérenniser et consolider la nouvelle formule des journées ABES
- c) Organiser des journées d'étude sur des thèmes spécifiques

2 e : Affirmer le rôle national du Sudoc – PS pour le signalement des publications en série dans tous les types de bibliothèques (universitaires, territoriales, privées, BNF) en s'appuyant sur un partenariat privilégié avec le CIEPS

Actions :

- a) Développer la communication sur cette mission
- b) Consolider le rôle des centres régionaux auprès des directeurs des établissements qui les hébergent
- c) Contribuer à une meilleure reconnaissance institutionnelle des correspondants CR dans leurs établissements
- d) Inscire le Sudoc-PS dans des logiques de coopération territoriale, notamment en accompagnant les régions dans la mise en place des plans de conservation partagée des périodiques
- e) Moderniser la procédure des demandes d'attribution d'ISSN

2 f : Modéliser la structure du réseau (Sudoc : coordinateurs, correspondants catalogage, correspondants autorités, correspondants données, PEB, Sudoc PS ; Star ; Documentation électronique)

Action :

Expliciter les fonctions des différents correspondants et modéliser le mode de fonctionnement du réseau

Objectif N°3 : Faciliter l'accès des usagers aux ressources documentaires des universités

3 a : Proposer des outils et services de repérage qui orientent les usagers vers les sources documentaires les plus pertinentes

Actions :

- a) Développer une interface fédérée de recherche sur les outils de signalement de l'ABES, rendue nécessaire par l'existence de plusieurs catalogues (Sudoc, Calames, signets, demain ressources pédagogiques, portail des thèses)
- b) Favoriser l'interopérabilité des services de référence virtuelle existants ou à créer

3 b : Mettre en place des procédures et des technologies qui rendent facile et rapide l'accès aux documents par les usagers (prêt entre bibliothèques et fourniture de documents à distance)**Actions :**

- a) Simplifier la facturation entre bibliothèques par un dispositif de compensation, selon les conclusions de l'étude AURA
- b) Remplacer Supeb par un outil s'interconnectant avec les SIGB des établissements et les réseaux étrangers
- c) Etudier les convergences entre le réseau PEB de l'enseignement supérieur et l'INIST en impliquant les CADIST
- d) Moderniser le dispositif français de PEB selon les conclusions du rapport Six et Dix (fourniture électronique des documents, engagement de délai, place de l'utilisateur final, guichet unique...) en tenant compte de la législation sur le droit d'auteur
- e) Implémenter l'authentification fédérée et les identifiants pérennes pour simplifier et faciliter l'accès aux documents
- f) Etablir un lien avec les documents en ligne

3 c : Mettre en œuvre des solutions et des outils technologiques pour signaler, diffuser et conserver certaines ressources électroniques des établissements**Actions :**

- a) Arrêter le site public « Portail Sudoc »
 - b) Proposer aux établissements un service de diffusion de leurs thèses (ex- plate-forme de diffusion du CINES)
 - c) Créer un portail des thèses électroniques françaises certifiées. Ce portail signalera les sujets de thèses et les thèses déposées. Il donnera accès aux thèses dans le respect du droit sur la propriété intellectuelle
- Ce projet sera mené en étroite relation avec les organismes travaillant dans ce secteur : les ANRT (Ateliers nationaux de reproduction des thèses) ; le FCT (Fichier central des thèses) de Nanterre et Thésa, son homologue pour les grandes écoles.
- d) Mettre en œuvre le catalogue des programmes de numérisation de l'enseignement supérieur (Numes) et en assurer l'administration. Numes signalera les programmes en projet, en cours et achevés
 - e) Signaler, référencer et conserver les ressources pédagogiques des universités, en lien avec les UNT et les UNR
 - f) Participer à des projets de coopération internationale pour la mise en commun de ces ressources

Le portail des thèses sera interopérable avec les autres portails européens dans le cadre de Driver

3 d : Faciliter l'acquisition des ressources électroniques commerciales par les établissements et leur garantir l'accès aux archives des éditeurs**Actions :**

- a) Sécuriser la fonction d'opérateur de groupements de commandes de l'ABES
 - Juridiquement : étudier la faisabilité de la création d'une centrale d'achat
 - Financièrement pour soulager la tension sur la trésorerie de l'ABES
 - b) Mieux intégrer l'action de l'ABES à celle de Couperin
 - c) Garantir aux établissements l'accès aux archives des éditeurs : accès aux titres souscrits en cas d'interruption des abonnements ; accès aux archives historiques
- L'ABES sera maître d'œuvre pour l'accès des établissements d'enseignement supérieur aux collections nationales d'archives commerciales

Objectif N°4 : Mettre à la disposition des établissements des outils et services garants d'un fonctionnement optimal du réseau

4 a : Assurer une assistance (aux établissements, aux usagers) apportant rapidement des réponses de qualité

Actions :

- a) Inciter les membres du réseau ayant une expertise soit disciplinaire soit linguistique soit en terme de formats ou de types de documents à s'impliquer plus activement dans la qualité des données
- b) Créer un guichet unique d'assistance se substituant aux différents canaux existants
- c) Etudier avec les coordinateurs des applications leur rôle dans la circulation de l'information entre l'ABES et les utilisateurs professionnels des établissements
- d) Formaliser l'activité d'assistance, notamment au moyen d'une démarche qualité
- e) Disposer d'une liste de discussion des catalogueurs sans l'ABES pour développer l'esprit d'entraide entre catalogueurs

4 b : Proposer des formations adaptées au niveau et aux disponibilités des agents du réseau

Actions :

- a) Maîtriser l'ingénierie pédagogique dans la conception des formations
- b) Accroître le nombre de formations à distance

4 c : Organiser et faciliter l'accès à la documentation technique, en interne et pour les utilisateurs

Actions :

- a) Utiliser un format commun (XML) permettant d'échanger l'information créée et de l'exporter dans des formats reconnus par les utilisateurs de l'ABES
- b) Constituer un référentiel des documentations existantes (fournisseurs, réponses aux questions posés à l'assistance, informations administratives, information circulant par messagerie)
- c) Formaliser et mettre en place un circuit de traitement de l'information reposant sur la norme ISO 15489 (Record management)
- d) Refondre la documentation des utilisateurs pour permettre l'accès contextuel à l'information

4 d : Améliorer et diversifier les services offerts par l'ABES en matière de fourniture de données

Action :

Offrir de nouveaux services de fourniture de notices : procédure SFTP, transmission d'Unicode NFC ou NFD

4 e : Rendre compte de l'état des bases bibliographiques de l'ABES et des activités du réseau au moyen de statistiques appropriées, régulières et facilement accessibles

Actions :

- a) Définir les statistiques standard nécessaires aux établissements
- b) Concevoir une nouvelle application permettant aux établissements d'exploiter ces statistiques
- c) Veiller à la cohérence entre ces statistiques et l'ESGBU

4 f : Assurer collectivement avec le réseau la veille dans les domaines en rapport avec l'activité de l'Agence et en valoriser les résultats par des publications et des séminaires

Actions :

- a) Définir les thèmes de veille
- b) Mener des expérimentations permettant de tester différentes solutions

c) Diffuser les résultats de la veille aux membres du réseau

4 g : Alléger la charge de catalogage original notamment pour les ressources électroniques

Actions :

- a) Ouvrir l'accès à de nouveaux réservoirs bibliographiques externes
- b) Mettre en commun entre les différentes applications tout ce qui peut l'être (exemple de la base des autorités qui peut être utilisée dans plusieurs bases bibliographiques : Sudoc, Calames, Star...)

4 h : Proposer aux bibliothèques des outils d'aide à la gestion des collections s'appuyant sur les données du catalogue

Action :

- a) Proposer des outils permettant aux bibliothèques d'affiner leur politique documentaire en confrontant leurs données à celles de bibliothèques comparables. Ces outils pourront soit être développés par l'ABES soit achetés (cas de l'outil OCLC d'analyse des collections).
- b) Mener une réflexion sur l'indexation avec les établissements, intégrant notamment la question de l'indexation Dewey

Objectif N°5 : Améliorer la gestion de l'ABES

5 a : Améliorer les fonctions de support informatique

Actions :

- a) Définir une politique informatique
- b) Planifier les coûts de développement et d'évolution des applications en intégrant les projets connus à l'horizon 2008-2011
- c) Permettre l'accès à distance aux ressources
- d) Créer un guichet unique pour l'assistance interne
- e) Organiser la veille technologique
- f) Renouveler régulièrement le parc de matériel pour éviter son obsolescence

5 b : Améliorer la gestion des ressources humaines

Actions :

- a) Faire progresser la gestion des compétences
- b) Installer un outil de gestion des ressources humaines
- c) Améliorer les conditions d'hygiène et sécurité
- d) Etudier les conditions de mise en œuvre du travail à distance
- e) Approfondir le dialogue social et améliorer les relations professionnelles

5 c : Moderniser la gestion budgétaire et comptable

Actions :

- a) Généraliser la mise en œuvre des marchés publics
- b) Sécuriser la gestion de la trésorerie de l'ABES
- c) Introduire la comptabilité analytique
- d) Mettre en œuvre un suivi du budget par services et projets
- e) Définir des indicateurs de performance

5 d : Organiser les archives de l'ABES (sur supports papier et électronique) et faciliter leur accès

Actions :

- a) Utiliser un format commun (XML) permettant d'échanger et exporter l'information produite

b) Organiser les archives et leur accès en mettant en place un circuit de traitement de l'information reposant sur la norme ISO 15489 (Record management)

Objectif N° 6 : Mieux insérer l'ABES dans son environnement politique, universitaire et de recherche

Actions :

a) S'associer à des partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche qui sont experts dans les domaines croisant ceux de l'ABES :

- équipes de recherche travaillant sur l'ingénierie linguistique appliquée aux outils de recherche documentaire, afin d'apporter une plus-value à l'indexation
- équipes travaillant sur les métadonnées structurées
- équipes de chercheurs, notamment en histoire, souhaitant participer à des expériences d'enrichissement des catalogues (par exemple : glose sur les notices de Calames)
- équipes de sciences cognitives, travaillant sur l'ergonomie des outils de la recherche

b) Faire reconnaître l'ABES et son réseau auprès des autorités politiques, universitaires et de recherche comme un des acteurs majeurs de l'IST en France

c) Faire connaître l'activité, les projets et innovations de l'ABES et de son réseau par des publications et communications dans les congrès nationaux et internationaux